Le chômage des jeunes en France et en Allemagne *

par Odile Benoit-Guilbot, Helmut Rudolph et Markus Scheuer **

Au cours des années 80, le niveau de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé en France qu'en Allemagne. Toutes précautions prises quant aux effets démographiques, de conjoncture économique et de l'emploi d'une part, et aux effets de classement statistique d'autre part, cet écart reste très important. Quelles en sont les causes ? La comparaison du coût du travail des jeunes dans les deux pays par rapport à celui des adultes montre qu'il ne peut, en tous cas à lui seul, expliquer ces différences. Par contre, même si le système dual allemand traverse aujourd'hui une crise, le consensus social qui règne dans ce pays autour de la valeur de la formation professionnelle n'est pas remis en cause ; de même, celui qui, en France, valorise un haut niveau de formation générale. Par ailleurs, es entreprises allemandes sont impliquées directement dans la formation et l'insertion des jeunes ; en France, le fait que l'Etat assure cette responsabilité par le système de formation professionnelle et les mesures d'insertion crée une "distance" entre l'entreprise et le jeune qui prolonge sa période d'insertion. De façon plus profonde, on peut sans doute expliquer en partie la longueur de la période d'entrée dans la vie adulte pour les jeunes français par l'attitude des familles qui tolèrent, plus qu'en Allemagne, la prolongation de la vie des jeunes au foyer familial. Des dispositifs institutionnels et des représentations sociales différents sont donc déterminants pour expliquer les différences de vulnérabilité des jeunes vis à vis du chômage dans les deux pays.

Les données statistiques relatives à la population active, au chômage, à l'emploi, aux taux d'activité et à la croissance en France et en Allemagne (1), au cours des années 80, sont globalement très proches [Commission de la CEE, 1992 ; BARRÈRE-MAURISSON et MARCHAND, 1990]. Cependant, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé en France qu'en Allemagne. Les performances économiques des deux pays étant plutôt comparables, il faut chercher ailleurs l'explication de cet écart. Nous nous proposons d'examiner ici les effets d'un certain nombre de facteurs sociaux et institutionnels sur les niveaux d'activité et de chômage des jeunes dans les deux pays.

Les tendances du marché du travail dans les années 1980

Au cours de cette décennie, alors que la France enregistre un taux de croissance du PNB supérieur à celui de l'Allemagne, son taux de chômage est plus élevé. Cette évolution parallèle des

---

* Cet article précise et développe les analyses présentées à la Conférence annuelle de l'Association européenne des économistes du travail, Maastricht, 1-3 octobre 1993.

** O. BENOIT-GUILBOT, Directeur de recherche au CNRS, Observatoire Sociologique du changement (FNSP-CNRS) Paris.

H. RUDOLPH, chercheur à l'Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung der Bundesanstalt für Arbeit, Nürnberg.

M. SCHEUER, chercheur à RWI-Rheinisch- Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung, Essen.

(1) Cet article ne concerne que l'Allemagne de l'Ouest, appelée ici "Allemagne " ou "RFA".

Tableau 1
Les économies françaises et allemandes au cours des années 80 : quelques grands agrégats

	Croissance du PNB 1981-89 (moy. ann.)	Croissance de l'emploi 1981-89	Croissance de la pop. active 1981-89 (moy. ann.)	Taux moyen de chômage 1981-1989	Gains de productivité du travail 1979-90 (*) (moy. ann.)
France	2.5 %	0.1 %	0.3 %	9.4 %	2.4 %
RFA	2.1 %	0.4 %	0.6 %	6.0 %	1.6 %

Sources : OCDE, 1992, Perspectives de l'emploi
(*) OCDE, 1992, Perspectives économiques, n° 52.

taux de croissance et de chômage repose sur une augmentation plus rapide de la productivité du travail en France, ce qui rend la croissance insuffisante pour absorber l'augmentation de la population active. Durant la même période, l'Allemagne a réussi l'insertion professionnelle d'une main-d'oeuvre en augmentation très sensible du fait de l'immigration et de l'entrée sur le marché du travail, en début de période tout au moins, d'importantes cohortes de jeunes en fin de scolarisation (cf. graphique 1 p. 49).

Graphique 1
Pyramides des âges en France et en RFA au 01/01/1990

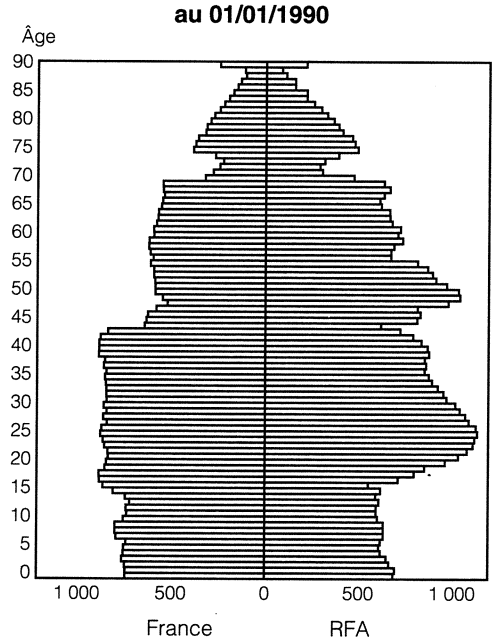

Source : INSEE

En France, la population des 15-24 ans est restée stable pendant les années 70 et 80. En Allemagne, cette classe d'âge n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1983, date à laquelle on constate un net recul qui devrait se poursuivre dans les années 90 [OCDE,1990]. Par ailleurs, le taux d'activité des 15-24 ans et celui des 55 ans et plus a baissé plus rapidement en France qu'en Allemagne. Cette tendance aurait dû atténuer, en France, le chômage des jeunes grâce à une concurrence moins sévère entre eux et à la probabilité d'occuper les emplois libérés par les plus âgés. Ceci a eu lieu dans une certaine mesure, même si le chômage des jeunes est resté important. Par contre, en Allemagne, la diminution de la pression démographique et une augmentation plus lente de la productivité du travail ont favorisé l'emploi des jeunes.

BOISDEFFRE et JOLY [1991] expliquent le plus faible niveau global du chômage dans ce pays par une meilleure adéquation entre l'évolution démographique et le cycle économique d'une part, et par une maîtrise plus précoce du coût du travail qui aurait stimulé la croissance de l'emploi d'autre part. Il est vrai qu'en Allemagne, l'augmentation de la population active se ralentit lors des récessions dues aux chocs pétroliers, mais le volume d'emplois diminue parallèlement. La France, en revanche, ne connaît pas de diminution du volume d'emplois aussi massive [Eurostat, 1989]. En outre, au début des années 80, la récession en Allemagne coïncide avec l'entrée sur le marché du travail d'importantes cohortes de jeunes, d'où une forte poussée du chômage des jeunes, sans rapport avec le faible niveau de chômage général.

Une explication possible : le coût du travail

Le coût du travail des jeunes par rapport à celui des adultes n'explique pas non plus les différences du chômage des jeunes. DEPARDIEU et PAYEN [1986] relèvent que la hiérarchie des salaires dans l'industrie française et allemande est fort comparable. Les écarts entre les salaires des jeunes travailleurs et ceux des adultes observés en France et en Allemagne sont tout à fait semblables.

Peut-on, en France, voir dans l'institution du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) un des facteurs-clés du chômage des jeunes ? Cette question ne se pose que pour les plus bas niveaux de qualification. A partir de 18 ans, le SMIC est le même quel que soit l'âge. Son

montant est relevé chaque année par les pouvoirs publics, après consultation des organisations syndicales, en fonction du taux de salaire horaire et de la volonté des gouvernements d'améliorer le niveau de vie au bas de l'échelle sociale. Le CERC [1990] a constaté que les salaires des jeunes avaient tendance à se concentrer autour de ce SMIC. Le SMIC peut donc être un obstacle à l'embauche des jeunes. Cependant, les mesures publiques pour l'emploi des jeunes (contrats d'apprentissage, d'adaptation ou de qualification impliquant une formation hors entreprise) contournent cet obstacle par une exonération des charges sociales patronales et par la possibilité d'une rémunération allant de 25 à 78 % du SMIC (2) selon l'âge, le type de contrat ou l'ancienneté du contrat. Le coût de la formation hors entreprise repose soit sur les pouvoirs publics (CFA ou centres de formation par l'apprentissage), soit sur les organismes professionnels (taxe d'apprentissage).

En Allemagne, il n'y a pas de salaire minimum légal. Les salaires d'embauche sont négociés collectivement par secteur et par Land. Il y aurait bien, dans une majorité de cas, un salaire minimum négocié identique pour tous les âges au dessus de 18 ans correspondant aux minima conventionnels français ou, à défaut, au SMIC pour les non-qualifiés.

L'apprentissage, qui concerne à un moment donné 15 à 18 % des jeunes allemands de 15 à 24 ans, a-t-il pour conséquence, de baisser le coût du travail des jeunes ? La première année, la rémunération des apprentis est d'environ la moitié du salaire d'un ouvrier non qualifié. Elle augmente chaque année jusqu'à la fin de l'apprentissage. Après quoi, l'ex-apprenti est rémunéré comme ouvrier qualifié, même s'il n'occupe pas un poste dans la spécialité apprise.

Mais la rémunération des apprentis, charges sociales comprises, n'est pas le seul élément du coût global de la formation pour les employeurs. BARDELEBEN, BEICHT et FEHER [1994] ont tenté d'estimer, pour 1985, ce coût global selon les secteurs et la taille des entreprises. Ils prennent en compte, en plus de la rémunération de l'apprenti, les coûts en personnel chargé de la formation, administratifs et matériels (dont parfois un centre de formation et des machines réservées aux apprentis). Ce coût brut - déductible des bénéfices imposables et dont il faudrait déduire la contribution des apprentis à la production, largement sous-estimée, selon les auteurs, par les entreprises - est plus élevé dans l'industrie et le commerce que dans l'artisanat et s'accroît avec la taille des entreprises. Il était, en 1991, de l'ordre de 31 800 DM en moyenne par apprenti et par an dans le premier cas. Aussi le coût d'un apprenti allemand, pour son employeur, est-il très largement supérieur à celui d'un apprenti français ou d'un jeune en contrat de qualification, et probablement supérieur encore à celui d'un jeune "smicard" français ne recevant de formation que “sur le tas”.

Le SMIC français ne peut donc expliquer à lui seul les différences de niveau de chômage des jeunes dans les deux pays, le coût du travail jeune n'étant pas nécessairement moins lourd en Allemagne.

Les facteurs qui viennent d'être passés en revue sont insuffisants pour expliquer la concentration massive et disproportionnée du chômage sur les jeunes en France en comparaison avec l'Allemagne. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher une explication de cette différence, par exemple dans les mécanismes de répartition du chômage, de l'emploi et de la formation.

Les caractéristiques du chômage des jeunes

Les différences entre les taux de chômage des jeunes français et allemands ne sont-elles pas dues, en partie tout au moins, à un effet de classement statistique ? En France, la plupart des jeunes en formation technique ou professionnelle le sont dans des établissements scolaires : ils sont comptés comme scolarisés et donc exclus de la population active. En Allemagne, les apprentis

Graphique 2
Part des chômeurs dans la population selon l'âge et le sexe en 1989

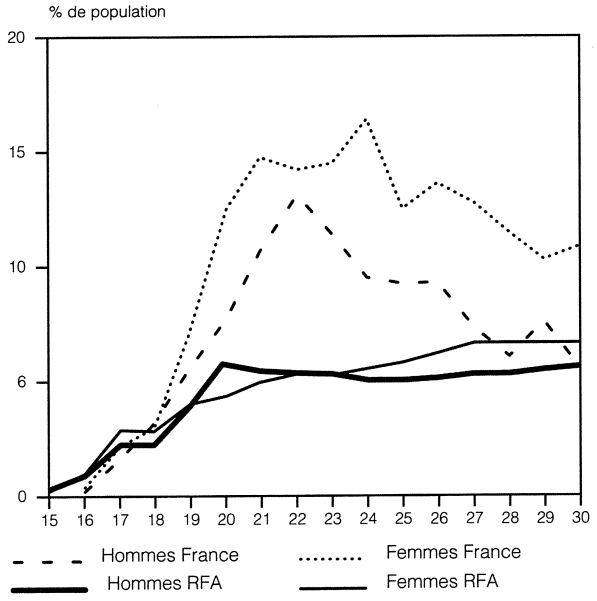

Source : Enquête Emploi/BGR 1989

(2) Ou du salaire minimum conventionnel pour les plus de 21 ans (ou 25 ans selon les contrats).

Graphique 3
Le chômage en 1969 par âge et par sexe en France et en RFA

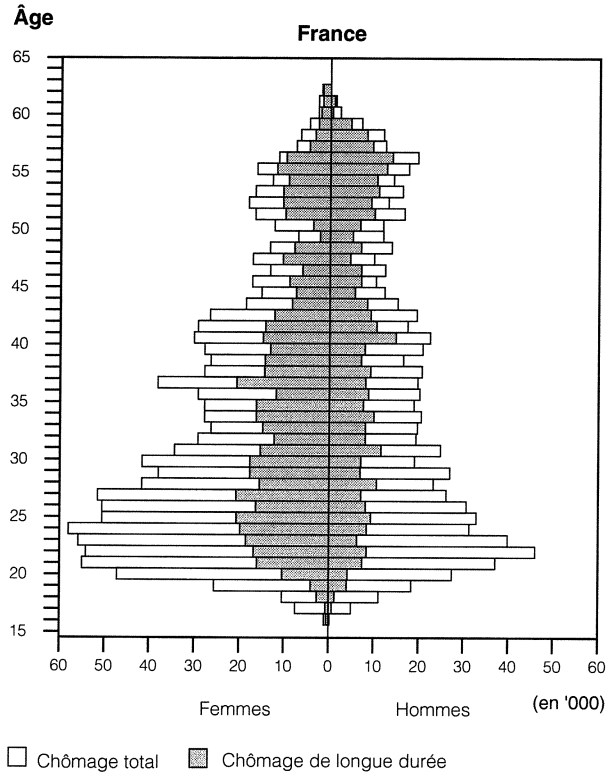

Source : INSEE : Enquête Emploi 1989 ; Chômeurs PSERE.

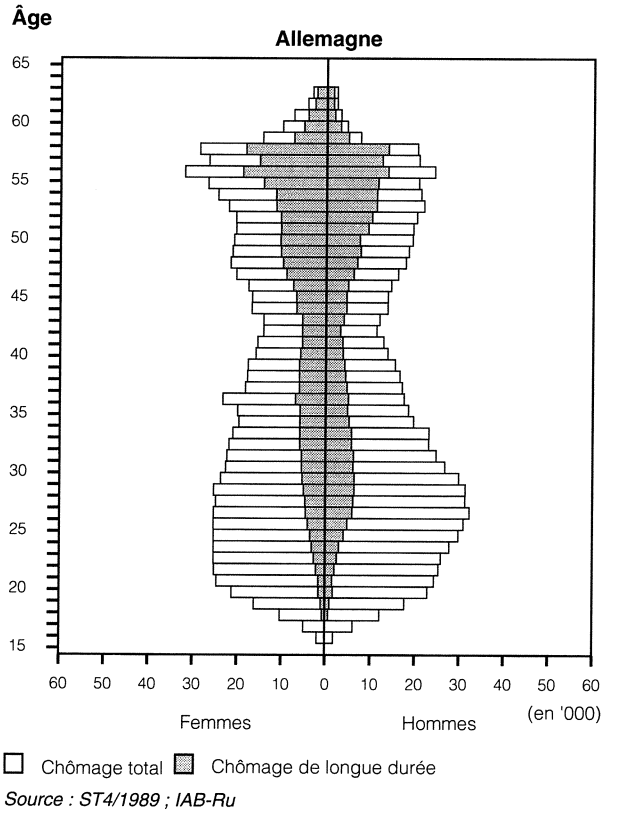

Source : ST4/1989 ; IAB-Ru

Tableau 2
Indicateurs du chômage des jeunes (15-24 ans) (en %)

	France	RFA
Part des chômeurs dans la population totale du groupe d'âge		
hommes 1989	5.5	3.8
femmes 1989	7.9	4.1
Part des chôm. de longue durée dans la population du groupe d'âge		
hommes 1989	1.0	0.3
femmes 1989	2.2	0.4
Part des 15-24 ans parmi l'ensemble des chômeurs		
hommes 1984	39,7	24,3
femmes 1984	44,1	30,5
hommes 1991	25,2	15,3
femmes 1991	24,1	15,1
Part de 15-24 ans dans la population des 15-64 ans		
hommes 1983/84	23,2	25,3
femmes 1983/84	22,9	22,7
hommes 1990	23,3	19,8
femmes 1990	22,5	19,5

Sources : Eurostat, statistiques démographiques, 1984 ; INSEE, Enquête emploi, 1984 ; Statistisches Jahrbuch, 1992 ; Annuaire Statistique de la France, 1990 ; ANBA, 1992.

sont, conformément aux définitions internationales, comptés parmi les actifs ayant un emploi. Ce mode de formation étant majoritaire en Allemagne et très minoritaire en France, l'incidence sur les taux de chômage est considérable [WERNER, 1978, ROTHE, 1989]. Pour cette raison, dans la mesure du possible, l'indicateur retenu pour la suite de cette analyse sera la proportion de jeunes chômeurs dans la population totale de ce groupe d'âge et non plus dans la seule population active. Sont ainsi éliminés les effets liés aux différences de systèmes de formation professionnelle et les effets démographiques.

Avec ce nouvel indicateur, l'écart entre la France et l'Allemagne reste manifeste.

En 1989, la proportion de jeunes hommes chômeurs est 1,45 fois plus élevée qu'en Allemagne ; et celle des jeunes femmes 1,92 fois supérieure. Toutefois, le chômage des jeunes a diminué dans

les deux pays à partir de 1982-83 pour l'Allemagne et 85-86 pour la France. Par ailleurs, le chômage de longue durée a considérablement baissé au cours de cette décennie.

L'évolution de la situation des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les deux pays est cependant divergente. Au début des années 80, les jeunes français étaient moins souvent au chômage que les jeunes allemands ; après 1985, la situation s'inverse au détriment des jeunes français. Par contre, chez les jeunes femmes, la part des chômeuses et notamment des chômeuses de longue durée est très nettement supérieure, durant toute la période, à celle de leurs homologues allemandes. De même qu'elle est bien supérieure à celle des jeunes hommes français, écart qui ne se retrouve pas en Allemagne.

D'autres chiffres viennent confirmer ces résultats. Ainsi, en 1984, la proportion de jeunes hommes ou femmes parmi l'ensemble des chômeurs est bien plus forte que leur part dans la population totale, en France comme en Allemagne. Mais en 1990-91, les jeunes en France restent atteints par le chômage de façon disproportionnée par rapport aux autres catégories d'âge, alors qu'en Allemagne, ils sont devenus moins vulnérables (tableau 2 et graphique 3).

L'allongement de la scolarité : une tendance générale

Dans les deux pays, la tendance vers une scolarisation prolongée et un niveau d'instruction plus élevé est réelle, même si cette évolution ne ressort pas des tableaux concernant l'Allemagne (3), du fait d'un artefact statistique : l'agrégation de cohortes de jeunes de 15 à 24 ans, qui deviennent de moins en moins nombreuses - elles sont passées de plus d'un million à environ 600 000 par an - avec des taux de scolarisation ou d'emploi qui dépendent de l'âge, masque le phénomène. Les taux de scolarisation allemands, calculés en tenant constantes les cohortes, confirment la tendance à la prolongation de la scolarité (tableaux 3A et 3B). Le taux normalisé de scolarisation de ce groupe d'âge est passé, pour les jeunes hommes, de 33 à 37 % sans les apprentis et de 54 à 57 % en incluant les apprentis. Chez les jeunes femmes, les taux sont très légèrement inférieurs. Cette tendance est beaucoup plus marquée en France : la part des jeunes (hommes ou femmes) fréquentant le système scolaire d'enseignement général ou technique est passée de 50 % en 1984 à 64 % environ en 1991.

Si les jeunes allemands sont moins au chômage et un peu moins scolarisés qu'en France, c'est qu'ils sont beaucoup plus souvent en emploi. Même en tenant compte de l'effet démographique, cette proportion reste très supérieure à celle de la France en 1989 : 37 % contre 28 % chez les jeunes hommes ; 35 % contre 22 % chez les jeunes femmes (cf tableaux 3A et 3B).

On peut affiner l'analyse en comparant plus précisément les âges auxquels se produisent l'in-

(3) CF. BMBW (1992). Le taux de scolarisation et d'insertion en formation professionnelle des jeunes de 18 ans est passé de 70,4% en 1980 à 81,8% en 1990.

Tableau 3 A
Situation des 15-24 ans en RFA de 1980 à 1989

Hommes

	1980	**1982**	**1985**	**1987**	**1989**	***1989 ****
Pop.15-24 ans (en milliers)	5 109.2	5 235.4	5 145.3	4 894.9	4 576.9	*normalisée**
En formation (y compris les apprentis) *dont*	**53.5**	**54.4**	**54.2**	**52.3**	**51.0**	***57.2***
Enseignement général	*19,9*	*20,9*	*19,3*	*18,0*	*17,4*	*22,8*
Enseignement professionnel	*6.2*	*7.0*	*6.4*	*6.3*	*6.4*	*7.0*
Université , IUT...etc	*6.8*	*7.3*	*7.9*	*8.1*	*8.8*	*7.4*
Apprentis	*20.6*	*19.2*	*20.6*	*19.9*	*18.4*	*20.0*
Chômeurs	**2.7**	**7.0**	**5.6**	**5.2**	**3.8**	***3.4***
dont chôm. d'1 an et +			*0.66*	*0.55*	*0.26*	
En emploi	**42.4**	**37.0**	**38.7**	**40.9**	**42.4**	***36.7***
Inactifs	**1.4**	**1.6**	**1.5**	**1.6**	**2.8**	***2.7***

Tableau 3A (suite)

Femmes

	1980	1982	1985	1987	1989	*1989 **
Pop 15-24 ans (en milliers)	4 822.7	4 972.4	4 892.5	4 652.5	4 352.2	*normalisée**
En formation (y compris les apprentis) dont	**47.7**	**49.5**	**50.0**	**48.7**	**48.4**	**54.3**
Enseignement général	*19,8*	*20,7*	*19,2*	*17,8*	*17,4*	*22,9*
Enseignement professionnel	*9.0*	*9.7*	*9.7*	*9.1*	*8.5*	*9.3*
Université, IUT,...etc	*5.4*	*6.0*	*6.1*	*6.3*	*7.4*	*5.9*
Apprentis	*13.5*	*13.1*	*15.0*	*15.5*	*15.1*	*16.2*
Chômeurs	**3.3**	**6.2**	**6.2**	**5.4**	**4.1**	**3.7**
dont chô d'1 an et +			*0.83*	*0.73*	*0.36*	
En emploi	**39.2**	**35.2**	**35.5**	**37.6**	**39.8**	**34.5**
Inactives	**9.8**	**9.2**	**8.2**	**8.1**	**8.3**	**7.4**

Source : IAB, Bildungsgesamtrechnung, (Tessaring and Blien 1990), selon nos propres calculs.
** nombres normalisés sur la base de cohortes supposées constantes et de taux d'activité observés par âge.*

Tableau 3 B
Situation des 15-24 ans en France de 1982 à 1991

Hommes

	1982	1985	1987	1989	*1991*
Pop.15-24 ans (en milliers)	4 074.7	4 049.7	4 070.6	3 982.5	4 152.4
En formation (y compris les apprentis)	**50.2**	**52.0**	**55.0**	**59.6**	**63.6**
Chômeurs	**6.3**	**5.4**	**7.7**	**5.5**	**5.9**
dont chô d'1 an et +	*1.4*	*2.7*	*1.8*	*1.0*	*0.9*
En emploi	**35.7**	**34.6**	**29.9**	**27.8**	**28.4**
Inactifs	**7.8**	**8,0**	**7.3**	**7.1**	**2.1**

Femmes

	1982	1985	1987	1989	*1991*
Pop 15-24 ans (en milliers)	4 105.7	4 082.5	4 100.4	4 016.2	4 052.8
En formation (y compris les apprentis)	**50.3**	**53.8**	**56.8**	**60.9**	**64.7**
Chômeurs	**9.8**	**11.7**	**10.3**	**7.9**	**7.5**
dont chô d'1 an et +	*3.4*	*4.3*	*3.5*	*2.2*	*1.6*
En emploi	**31.5**	**27.3**	**27.3**	**25.8**	**22.3**
Inactives	**8.5**	**7.1**	**6.1**	**5.5**	**5.5**

Source : INSEE, Enquêtes Emploi.

sertion professionnelle et la baisse du chômage (cf graphique 2). En France, l'insertion des jeunes hommes est lente et progressive jusqu'à 30 ans (4). A cet âge, elle dépasse celle des jeunes allemands avec un taux d'emploi de plus de 90 %. Le chômage est à son maximum à 22 ans. En Allemagne, l'insertion est beaucoup plus rapide jusqu'à 22 ans, avec une chute plus rapide des effectifs scolarisés, puis ralentit après sans jamais atteindre le niveau français. A 30 ans, les niveaux de chômage sont identiques dans les deux pays. Quant aux jeunes femmes, les processus d'insertion sont plus proches de ceux de leurs compatriotes masculins que de leurs homologues de l'autre pays. La proportion des jeunes françaises en emploi progresse jusqu'à 25 ans, puis se stabilise jusqu'à 30 ans, à un niveau supérieur à celui des allemandes ; en RFA, cette proportion croît plus rapidement jusqu'à 23 ans puis décroît ensuite au profit d'une prolongation ou d'une reprise de la formation et de l'inactivité.

L'entrée dans la vie professionnelle est donc manifestement plus difficile et plus tardive pour les jeunes français que pour les jeunes allemands, même si à 30 ans les différences ont disparu (hommes) ou se sont atténuées (femmes). Elle est, en France, plus souvent liée à des périodes de chômage, surtout pour les femmes. Le fort taux de chômage des jeunes en France ne résulte pas de la difficulté de trouver un premier emploi dans la mesure où la plupart des jeunes chômeurs ont déjà quelque expérience de la vie active grâce à des contrats à durée déterminée ou des emplois "aidés". Leur problème est de trouver un emploi stable qui ne les conduise pas au chômage de façon répétée. Malgré ces emplois précaires (5), le chômage de longue durée des jeunes (plus d'un an) reste, en France en 1991, très élevé (16 % des jeunes chômeurs hommes et 21 % des jeunes chômeuses) même s'il a beaucoup baissé depuis 1984. En Allemagne, les proportions ne sont que de 7 et 9 %.

La grande vulnérabilité des bas niveaux de formation

Dans les deux pays, certaines catégories sociales sont plus vulnérables au chômage que d'autres. C'est notamment le cas des "immigrés". En RFA, près de 13 % des jeunes chômeurs sont étrangers, essentiellement turcs, ce qui dépasse largement leur poids dans la population jeune. En France, ils sont 9 % ; 5 % sont maghrébins, alors qu'ils ne représentent que 2,3 % de ce groupe d'âge. Mais ces chiffres ne sauraient donner qu'une idée approximative de la situation des "immigrés" communément parlant, étant donné que beaucoup sont perçus comme "immigrés" bien qu'ayant la nationalité française, ce qui n'exclut pas des pratiques discriminatoires de la part des employeurs.

Un faible niveau de formation ou de diplôme rend les jeunes plus vulnérables au chômage, peut-être plus encore en Allemagne qu'en France. En RFA, en 1989, 16 % des jeunes chômeurs masculins n'ont aucun diplôme de fin d'études ou de formation professionnelle et 36% n'ont pas suivi de formation professionnelle tout en ayant obtenu le brevet du premier cycle d'études secondaires (*"Hauptschulabschluss"*). Et, malgré les mérites du système dual de formation, 41 % des jeunes chômeurs ont un certificat d'apprentissage. 6 % seulement ont une qualification professionnelle ou générale de niveau plus élevé. Les jeunes femmes chômeuses, quant à elles, sont un peu plus qualifiées. Autre signe de cette discrimination, 69 % des jeunes chômeurs sont ouvriers. En France, en 1989, le niveau d'instruction le plus bas (personnes ayant quitté l'école sans aucun diplôme) représente 36% du chômage des jeunes hommes de 16 à 24 ans, mais 17% de ceux qui ont un emploi ; pour les femmes, ces pourcentages s'élèvent à 31% et à 15% [INSEE, 1989 OBG]. Le chômage des jeunes en Allemagne serait-il encore plus discriminant qu'en France ? Les différences de systèmes de formation, de diplômes et de structure des emplois sont telles que cette conclusion ne peut être tirée des chiffres avec certitude.

Les filières de formation et l'insertion professionnelle

Le système dual en question

En Allemagne, les décisions d'orientation scolaire se prennent après quatre ans d'école primaire [Möbus et Sevestre, 1991]. Les élèves sont orientés soit vers le *Gymnasium* (lycée), soit vers la *Realschule* (sorte de collège), soit vers la *Hauptschule* (école primaire allant jusqu'à l'âge de 15-16 ans). Dans tous les cas, l'orientation vers un enseignement professionnel est possible. A la sortie du *Gymnasium* et après neuf ans d'études secondaires, les jeunes ont accès soit aux universités, soit aux écoles techniques supérieures (*Fachhochschulen*). A la sortie de la *Realschule*, les diplômés peuvent accéder aux écoles de perfectionnement professionnel (*Fachschulen*). Enfin, à la sortie de la *Haupt-*

(4) INSEE, 1989, Enquête Emploi. Données brutes mises à notre disposition par le LASMAS (CNRS), qui seront désormais appelées INSEE 89.

(5) Les emplois précaires se sont aussi multipliés en Allemagne pour les jeunes (Eurostat, OCDE, 1993), mais ils semblent être plus souvent transformés en contrat durable qu'en France.

schule, les élèves diplômés accèdent à l'apprentissage (6).

En 1987, 72% des jeunes ayant quitté l'école sont entrés en apprentissage immédiatement ou quelque temps après avoir cherché d'autres solutions. Le taux de passage a été de 86% pour ceux qui ont quitté la *"Hauptschule"*, de 81% pour ceux venant de la *"Realschule"* et de 36% pour les lycéens (7). Ainsi, on voit que l'apprentissage attire même des jeunes qui ont un bon niveau d'études générales, bien que le choix de ces derniers se concentre plutôt sur des professions jouissant d'une meilleure réputation dans l'administration et les services, et représentant un point de départ pour des études ultérieures.

L'apprentissage ou système dual est le moyen le plus courant d'obtenir une qualification professionnelle. Elle comprend deux ans et demi à trois ans et demi de formation en entreprise avec un programme reconnu par l'Etat et ayant fait l'objet d'une concertation entre les syndicats et les organisations patronales. La formation pratique en entreprise est complétée par un enseignement théorique à la *"Berufsschule"* (école professionnelle) pendant un ou deux jours par semaine. Il existe 386 métiers différents reconnus dans le cadre de ce système dit dual qui impliquent des aptitudes et des diplômes assez différenciés. Les apprentis sont généralement formés sur les installations de production de leur entreprise, se familiarisant ainsi avec les techniques et les équipements les plus récents. Ils vérifient en pratique l'importance de ce qu'ils apprennent sur le plan théorique ainsi que la nécessité d'un travail soigné. Traditionnellement, c'est ce système qui faisait des jeunes quittant la *"Hauptschule"* des ouvriers qualifiés. Actuellement dans certains secteurs, le secteur bancaire par exemple, on préfère plus souvent les jeunes venant du lycée ou de la *"Realschule"* [MÖBUS et VERDIER, 1990]. Mais il existe aussi des professions ouvertes aux jeunes qui n'ont pas obtenu le certificat d'études primaires (*"Hauptschulabschluss"*).

Ces vingt dernières années, on constate une concurrence entre les diplômés de la *Hauptschule* et de la *Realschule* pour l'accès à l'apprentissage. Cet accès devient difficile pour les premiers pour qui c'est la seule voie d'accès à la formation professionnelle. Forte au début des années 80 (générations du babyboom), cette concurrence pour les places d'apprentissage a entraîné une augmentation du chômage des jeunes avant l'entrée en apprentissage (premier palier de l'insertion). A la même époque, le chômage des jeunes cherchant un premier emploi après la formation professionnelle (deuxième palier de l'insertion) est également élevé : les entreprises forment plus d'apprentis qu'elles n'offrent de postes de travail.

Le maintien des apprentis dans l'atelier ou l'entreprise dans lequel ils ont effectué leur apprentissage dépend essentiellement de la taille de cette entreprise : 42 % des anciens apprentis des très petites entreprises (0 à 4 salariés) les ont quittées après leur formation. Plus la taille de l'entreprise augmente, moins les apprentis s'en vont : pour les firmes de 1000 salariés ou plus, le pourcentage de ceux qui ne sont pas restés n'est que de 17 %. Ainsi, les petites entreprises ou entreprises artisanales risquent d'investir dans la formation de la main d'oeuvre pour les plus grandes, à moins de privilégier le travail productif moins payé au détriment de la formation. Ce système contribue surtout au chômage des jeunes au niveau du deuxième palier de l'insertion.

Le système dual, qui a fait ses preuves dans le passé, semble traverser une crise. Jusqu'à présent, il était attractif : en 1990, 67 % d'une cohorte de jeunes sont entrés en apprentissage, tandis que 27 % entraient à l'Université ou dans des écoles techniques supérieures. Mais il paraît de plus en plus difficile de progresser dans la hiérarchie professionnelle avec le diplôme d'apprentissage pour seul bagage. Des préférences pour un enseignement général plus long apparaissent. Le débat est donc ouvert sur l'adaptation du système aux besoins futurs. Les analystes cherchent les moyens de lui conserver son attractivité (8). Une solution envisagée est la création de "passerelles" qui permettraient, ultérieurement dans la vie professionnelle, d'accéder à des formations de niveau plus élevé et donc à des postes plus qualifiés. Des mesures sont déjà engagées sous le nom de *"Gleichwertigkeit beruflicher und allgemeiner Bildung"* (9) ("pour une

(6) Les diplômes du système d'éducation générale en 1989 se répartissent comme suit : lycée 26,9%, *Realschule* 35,6% et *Hauptschule*, 37,5%. 7,6% n'ont pas de certificat d'étude primaires (*Hauptschulabschluss*).

(7) Cf. *Berufsbildungsbericht*, 1989, p. 64.

(8) Pour la présentation de ce débat allemand et les sources des données, cf. TESSARING, MANFRED, *Das Duale System der Berufsausbildung in Deutschland : Attraktivitat und Berschäftigungs-perspektiven,* MittAB 2/93, pp. 131 et suivantes ; cf aussi LUTZ B, *Herausforderungen an eine zukunftsorientierte berufliche Bildung und Berufsbildungsforschung im internationalen Vergleigh*, Internationale wissenschaftliche Tagung zur berufflichen Bildung am 25 und 26 Oktober 1990 in Berlin, Tagungsdokumentation des Bundesinstituts für Berufsbildung, Berlin und Bonn, 1991. Ou encore, ADLER, T., DYBOWSKI, G., SCHMIDT, H., *Allemagne : la formation professionnelle en question*, dans CEREQ-Bref, Juin 1993. Voir aussi MÖBUS et VERDIER Eric, Le système de formation professionnelle en République Fédérale d'Allemagne : résultats de recherches françaises et allemands, 1992, Paris, CEREQ (coll. des études, n° 61), ouvrage dans lequel on trouvera, en français, une synthèse de l'article de B. LUTZ, p. 137-157.

(9) Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft (éd.) : Berufsbildungsbericht 1993. *Grundlagen und Perspektiven für Bildung und Wissenschaft n° 34,* Bonn 1993 (Rapport annuel et officiel du Ministère de la Formation et des Sciences).

même valorisation de l'enseignement professionnel et général"). Il n'est cependant pas question de laisser, comme en France, l'apprentissage à ceux qui ont échoué dans l'enseignement général.

Un enseignement général plus valorisé en France qu'en Allemagne

En France, l'orientation vers les différentes filières de formation professionnelle ou technique se fait d'autant plus tôt que l'échec scolaire est avéré, à partir de deux ans de collège (et de cinq ans d'enseignement primaire auparavant), mais plus généralement après quatre ans. L'orientation vers l'apprentissage est vécue le plus souvent comme un échec, une relégation. En 1988-89, il y avait environ 220 000 apprentis, soit moins de 3 % de la classe d'âge. Sur ces 220 000, 15 % environ ont abandonné ou abandonneront l'apprentissage avant la fin du cursus, et s'ajouteront au 10 % de chaque classe d'âge qui abandonnent l'enseignement général sans même être entrés dans un centre de formation pour apprentis. En fait près de 85 % d'une classe d'âge se trouve encore dans des établissements scolaires à la fin du premier cycle du secondaire.

Après quatre ans de collège, les élèves dont les résultats sont jugés insuffisants pour l'enseignement général sont dirigés vers l'enseignement technique des établissements du second cycle secondaire, à condition toutefois que ces mêmes résultats ne soient pas trop faibles. L'orientation vers une formation professionnelle est donc fondée sur l'échec dans l'enseignement général plus valorisé. "*Il existe un consensus en France pour considérer que l'élévation dans l'échelle sociale passe avant tout par l'obtention de diplômes d'enseignement général du niveau le plus élevé possible* [MÖBUS et SEVESTRE, 1991, p. 82].

Récemment (1988), une réforme du système d'apprentissage a été entreprise sur le modèle allemand avec la création du baccalauréat professionnel, dont une partie de la formation se fait en entreprise.

Dans la mesure où le système scolaire assure à la fois l'enseignement général et l'enseignement technique, il n'y a pas véritablement de pas à franchir entre ces deux étapes de scolarisation. Le problème du nombre de places disponibles dans le système de formation professionnelle ne se pose pas : tous les jeunes peuvent théoriquement trouver une place même si elle ne correspond pas à la filière demandée. Le chômage ne concerne donc à cette étape que les jeunes qui quittent l'école sans prolonger leur études. C'est à la fin de l'enseignement technique et professionnel que de nombreux jeunes français ont leur premier contact avec le marché du travail. Jusque là, leur formation est beaucoup plus théorique qu'en Allemagne.

Formation professionnelle et emploi

MÖBUS et SEVESTRE (1991) constatent qu'en France, les enseignements général, technique et universitaire sont englobés dans une hiérarchie unique de diplômes, de sorte qu'un échec au niveau inférieur empêche l'avancement professionnel ultérieur. La proportion de jeunes sans diplôme est plus élevée qu'en Allemagne. En 1989, 38 % des moins de 25 ans n'ont aucun diplôme, contre 21 % en Allemagne. Dans ce pays, un diplôme de formation professionnelle peut compenser l'absence de diplôme d'études générales ; c'est le diplôme professionnel qui compte le plus sur le marché du travail et qui définit le niveau du salaire d'embauche.

En Allemagne, on peut donc accéder en début de carrière à un métier exigeant une qualification précise.

Les diplômes professionnels français en revanche, sont signes d'un savoir théorique, pas de compétences techniques et de qualifications.

Le système d'apprentissage allemand, dans lequel les entreprises et les syndicats s'accordent sur les programmes de formation reconnus par l'Etat, assure aux travailleurs une reconnaissance générale de leur diplôme et facilite ainsi leur mobilité. L'engagement des entreprises dans la formation professionnelle est le facteur le plus décisif de la reconnaissance générale des diplômes sur le marché du travail.

En France, il faut au minimum deux années d'expérience professionnelle avant que la qualification soit reconnue. D'où un système de rémunération reposant sur l'ancienneté et la position occupée dans l'entreprise plus que sur le niveau de formation professionnelle. Une fois embauchés, les travailleurs sans formation professionnelle ont en revanche plus de chances que leurs homologues allemands d'accéder à un poste qualifié.

Dans les deux pays, le lien entre qualification et chômage est semblable : les personnes les moins qualifiées ont les taux de chômage les plus élevés. Cependant, le marché du travail allemand sanctionne plus sévèrement un manque de qualification que le marché français : l'écart entre le taux moyen du chômage et celui des travailleurs non qualifiés est sensiblement plus grand. Un diplôme de formation professionnelle réduit plus fortement le risque de chômage en Allemagne, alors qu'un diplôme d'études universitaires assure une meilleure protection en France.

C'est ici que la différence entre le chômage des jeunes hommes et jeunes filles françaises, et donc l'écart entre le chômage des jeunes femmes dans les deux pays, prend tout son sens. La for-

mation en alternance de la RFA concerne tous les secteurs d'activité, de l'agriculture aux professions libérales, y compris le secteur tertiaire. La répartition des apprentis entre les secteurs secondaire et tertiaire continue à dépendre du sexe. En 1990, plus de 73 % des hommes apprentis sont dans le secteur secondaire tandis que 82 % des jeunes filles apprenties sont dans le secteur tertiaire. En France, d'une part les apprenties sont moins nombreuses que les apprentis, et d'autre part il y a très peu d'apprentissage dans le tertiaire (10). En 1990, six mois après la fin de leur apprentissage, elles sont beaucoup plus souvent au chômage que les jeunes hommes ; leur taux de chômage est de 32 % contre 19,5 % pour les jeunes hommes, et d'autant plus élevé qu'elles on fait leur apprentissage dans les métiers à prédominance masculine (11). Trente mois après la sortie de l'enseignement technique, les taux de chômage les plus élevés concernent les spécialités à dominante féminine de niveau V et le BTP (12) ; à ce niveau, les spécialités à dominante masculine (mécanique, électricité) sont un peu moins atteintes par le chômage, mais elles sont touchées par la précarité de l'emploi qui multiplie les périodes de chômage. Par contre au niveau post-baccalauréat, la situation est bien meilleure, y compris pour le secrétariat, la comptabilité et le commerce. Une question se pose alors : ces métiers de l'administration et de la gestion commerciale sont-ils compatibles, dans le système social français de hiérarchie scolaire et professionnelle, avec le faible niveau de culture générale des élèves de l'enseignement technique court ? Si c'est bien le système social français et sa stratification qui est en cause, on peut douter qu'une extension de l'apprentissage à ces métiers de niveau V faciliterait beaucoup l'insertion des jeunes filles.

Politiques publiques de formation professionnelle et d'emploi des jeunes

L'objectif de toute formation professionnelle est double : il doit permettre aux individus d'acquérir le savoir et les compétences jugés indispensables pour un emploi, un métier ou un poste de travail et leur procurer l'accès au segment du marché de travail correspondant à leurs qualifications. Conçue ainsi, la formation professionnelle est la clé potentielle d'entrée dans tel ou tel segment du marché. L'accès à la formation peut être organisé de deux manières. Ou bien l'offre de places de formation professionnelle peut tenter d'anticiper étroitement les cycles économiques à court terme, ou bien le système de formation peut être conçu sur le long terme ; il a alors pour objectif de former un vaste ensemble de main-d'oeuvre qualifiée auquel l'économie pourra avoir recours. Cette orientation relève de la politique de l'Etat et doit s'appuyer sur un consensus social relatif au rôle stratégique de la qualification des ressources humaines dans une économie en croissance, confrontée à la concurrence internationale [CAMPINOS et DUBERNET, 1988].

Le système de formation professionnelle en France et en RFA s'inscrit dans cette deuxième orientation. Comme nous l'avons déjà relevé, c'est particulièrement vrai pour la France où la formation technique est dispensée surtout dans des établissements scolaires jouissant par conséquent d'une relative indépendance par rapport au marché du travail. En Allemagne, où la formation professionnelle dans le cadre du système dual est fortement influencée par l'offre de places d'apprentissage de la part des entreprises, cette même orientation paraît à première vue moins évidente. La formation professionnelle entraîne des coûts pour les employeurs lesquels pourraient donc, selon la conjoncture, être plus ou moins disposés à former. Pour éviter ces effets conjoncturels et maintenir la continuité de la formation des jeunes, des stratégies ont été développées en Allemagne. Par exemple, l'Etat offre aux entreprises qui n'ont pas les moyens d'assurer seules la formation une aide financière. Mais surtout, cette continuité est assurée par un consensus social qui peut se résumer dans cette formule : "une formation professionnelle pour tous est la priorité des priorités"(13). N'importe quelle formation professionnelle est jugée préférable à l'absence de formation, même si elle ne débouche pas sur un emploi, en tout cas à court terme. En Allemagne, la qualification professionnelle constitue une valeur en soi comprenant des compétences de base susceptibles d'être transférées à d'autres métiers. Le terme de "compétences" revêt ici une signification très large : il recouvre bien sûr des expériences spécifiques communes à différentes professions (14), mais aussi la socialisation de

(10) Ministère de l'Education nationale, DEP, *Repères et références statistiques,* ed. 1991, p. 145, tableau 5.5.

(11) Ministère de l'Education nationale, DEP, "L'insertion professionnelle des apprentis, situation au 1er février 1990", *Note d'information n°92.04, tableau IV.*

(12) INSEE (1993), *Données sociales*, cf. graphiques p.147.

(13) Cf. Klaus DAWEKE, (1984), porte-parole du gouvernement (CDU) pour les politiques de formation, à la Chambre basse du Parlement allemand ("Bundestag"). Das Parlament", n° 5, 4 février 1984.

(14) A titre d'exemple, dans les années 60, lors de la pénurie de main d'oeuvre dans l'industrie manufacturière allemande, l'industrie chimique a dû embaucher du personnel qualifié pour d'autres métiers. Selon un responsable du personnel, les cuisiniers et les boulangers avaient acquis, lors de leur formation professionnelle, le sens du bon déroulement des processus de fabrication, très important dans l'industrie chimique : ils ont eu plus de possibilités d'être embauchés.

la main-d'oeuvre concernée. Cette socialisation implique l'acquisition de règles et de valeurs du monde du travail en général, telles que la ponctualité, la discipline et l'acceptation des hiérarchies, mais aussi la construction d'un sentiment d'appartenance à un groupe par le partage de son langage et de son système de valeurs.

L'événement illustrant le mieux le consensus social qui règne en Allemagne autour de l'importance de la formation professionnelle initiale s'est produit au début des années 80 lorsqu' Helmut KOHL, au cours de sa première campagne des législatives, fit de la pénurie de places d'apprenti un enjeu important. H. KOHL s'est, à l'époque, personnellement engagé à fournir aux jeunes allemands les structures de formation professionnelle nécessaires. Non que l'Etat pourvoie lui-même à la formation des jeunes qui ne trouvent pas d'employeur dans le cadre du système dual. Cette promesse visait seulement à inciter les entreprises, par une pression morale, à accomplir leur "devoir". Elu chancelier, KOHL rassembla les représentants des organisations patronales, des chambres de commerce et d'industrie, du commerce et de l'artisanat. Après délibération, les employeurs eux-mêmes s'engagèrent à ce que chaque jeune allemand apte et disposé à entrer en formation trouve une place d'apprenti. Face à une demande prévisionnelle de 655 000 places d'apprentissage pour 1983, les employeurs se sont engagés à en créer 30 000 de plus. Pour les jeunes chômeurs sans formation professionnelle complète, ils ont institué une année dite "d'orientation professionnelle"(15), qui les prépare à un nouveau départ en apprentissage par la transmission de compétences techniques et d'une expérience du monde du travail. Cette initiative spontanée des employeurs n'était pas assortie de la garantie d'un emploi stable en fin de l'année. Le gouvernement, par l'intermédiaire des agences pour l'emploi, assurait une aide financière. En fait, les employeurs créèrent, en 1983, 47 000 places d'apprentissage au lieu des 30 000 places promises, dépassant ainsi de plus de 50 % leur contribution au traitement du problème du chômage des jeunes.

Tableau 4
Apprentissage (offre et demande de places) et chômage en RFA

	1984	1991
Entrées en apprentissage	705 600	540 300
Candidats à l'apprentissage sans place	58 400	11 200
Places d'apprentissage vacantes	21 100	128 500
Chômeurs à la recherche d'une place d'apprenti	86 950	31 760
Chômeurs à la sortie de l'apprentissage	104 990	30 060
Autres chômeurs	423 880	183 670
Total des chômeurs de 15-24 ans	582 380	245 500

(15) *Berufsorientierendes Jahr.*

Les dépenses publiques en faveur de l'emploi pendant la deuxième moitié des années 80 sont légèrement plus importantes en France (2,6 à 3,1 % du PIB) qu'en Allemagne (2,2 à 2,4 %). La France a investi une part nettement plus importante du revenu national dans les mesures en faveur des jeunes (France : 0,2% à 0,3 % ; RFA : 0,04 à 0,06 %) ainsi que dans les plans de retraite anticipée (France : 0,8 à 1,8 % ; RFA : 0,01 à 0,02 %) (16). Néanmoins, cette comparaison immédiate peut être trompeuse. L'apprentissage en France compte parmi les mesures publiques pour l'emploi en faveur des jeunes, tandis que le système dual en Allemagne est financé par les entreprises qui supportent la plus grande partie du coût de la formation professionnelle initiale. Le niveau relativement faible du chômage des jeunes allemands n'est pas la conséquence d'une intervention directe des pouvoirs publics : l'insertion des jeunes n'exige pas d'efforts particuliers de la part des pouvoirs publics. En France, au contraire, d'importantes mesures de politique de l'emploi ont été prises pour réduire le chômage des jeunes, notamment entre 1985 et 1988. En 1990, 819 000 jeunes ont bénéficié de ces mesures. Celles-ci se répartissent en trois catégories :

- 395 000 personnes ont bénéficié d'une formation en alternance (17). L'embauche au titre de ces mesures est exonérée de charges sociales et l'Etat accorde une compensation pour la formation en entreprise. Les bénéficiaires touchent un certain pourcentage du SMIC en fonction de leur âge et de l'ancienneté dans la formation.

- 223 000 autres jeunes chômeurs français ont trouvé une place dans le secteur public et associatif grâce à des programmes de création d'emplois à temps partiel (18).

- Pour les jeunes les moins qualifiés, 201 000 "crédits-formation individualisés" ont été ou-

(16) Cf. OCDE, 1992, *Perspectives de l'emploi*, p.95.

(17) Contrats d'apprentissage, contrats d'adaptation, contrats de qualification, stages d'initiation à la vie professionnelle ; cf. INSEE, 1993, *Données Sociales,* p.139.

(18) Contrats emploi-solidarité, qui ont remplacé les TUC (travaux d'utilité collective); cf. INSEE , 1993.

verts. Il s'agit de motiver et d'orienter ces jeunes, de leur donner une première expérience du monde du travail leur permettant de remplir les conditions préalables à une formation professionnelle.

Plus ces mesures se rapprochent d'un emploi ordinaire dans le secteur privé, plus les chances d'embauche à la sortie sont élevées. On constate cependant que ces mesures sont très sélectives : les jeunes plus qualifiés ont accès aux meilleurs dispositifs qui leur assurent un emploi dans la majorité des cas. Quant aux autres, ils passent souvent d'un dispositif à l'autre, avec des périodes de chômage répétées, sans pouvoir accéder rapidement à un emploi stable.

En Allemagne, les mesures en faveur des jeunes visent avant tout à diminuer le chômage du premier palier d'insertion : il s'agit d'aider les jeunes à passer le cap de la recherche d'une place d'apprenti et à les intégrer dans le système dual. Au début des années 80, alors que le taux de chômage des jeunes était encore élevé, un tiers des postes prévus par les programmes de création d'emplois leur était réservé. En 1990, cette part a été réduite à 17% (17 000 places). La majorité de ces places sont conçues comme une préparation au diplôme de la *Hauptschule*, généralement nécessaire pour accéder à la formation professionnelle (8 400 places).

- Une autre mesure consiste à remettre à l'école pour un an les jeunes qui, titulaires du diplôme de la *Hauptschule*, n'ont pas trouvé de place en apprentissage. Ils reçoivent un enseignement professionnel de base (19), avec cours théoriques et travaux pratiques qui les prépare à l'apprentissage d'un métier reconnu et en raccourcit d'autant la durée. Le nombre des bénéficiaires a chuté de 88 000 en 1983 à 36 600 en 1990.

- Une année d'enseignement professionnel préparatoire est ouverte aux jeunes n'ayant pas encore la maturité requise pour un emploi et présentant de graves lacunes de culture générale qui leur interdisent l'apprentissage. Ils y suivent des cours de rattrapage en allemand et en mathématiques et sont orientés vers un métier. Leur nombre a baissé de 44 300 en 1983 à 25 600 en 1990. A la fin de cette année préparatoire, ils sont exemptés de la fin de leur scolarité obligatoire. Ils trouveront plus facilement un emploi ou une place d'apprenti.

- Des mesures similaires et supplémentaires sont proposées par les agences pour l'emploi visant également à orienter et à former les jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprenti, qui manquent encore de maturité ou qui sont au chômage. Il s'agit d'améliorer leur culture générale et de leur donner quelques compétences professionnelles de base. Ces formations sont préférées parfois aux structures scolaires classiques, car elles ont une dimension plus concrète et les bénéficiaires reçoivent une indemnité. Comme dans l'enseignement professionnel préparatoire, leur nombre a chuté de 100 000 en 1985 à 56 000 en 1990.

- Les mesures d'aide au suivi de l'apprentissage (20), où sont dispensés des conseils didactiques et pédagogiques aux apprentis qui risquent d'échouer à cause d'un manque d'instruction et de capacités intellectuelles ou de problèmes personnels, constituent un autre moyen d'assurer la réussite de la formation. En 1991, près de 50 000 apprentis ont bénéficié de ce programme qui s'adresse principalement aux jeunes étrangers présentant des lacunes en allemand, aux handicapés physiques, mentaux ou autres, ainsi qu'aux jeunes socialement défavorisés.

- D'autres mesures enfin concernant d'autres publics jeunes (aides financières à l'initiation, subventions à l'embauche...) sont devenues exceptionnelles et réservées aux handicapés graves.

Cependant, des efforts importants ont été déployés lors de "l'offensive de qualification" en 1987-88. Cette initiative de politique d'emploi volontariste a permis de réorienter et de requalifier des jeunes qui, bien qu'ayant terminé avec succès leur formation professionnelle, étaient confrontés à la baisse de la demande de travail.

En période de chômage important, les entreprises, si elles recrutent, peuvent choisir entre des travailleurs qui ont déjà quelque expérience professionnelle et ceux qui viennent de quitter le système de formation et cherchent un premier emploi correspondant à leur qualification. En France, les employeurs préfèrent généralement les travailleurs expérimentés aux débutants, tandis qu'en Allemagne, les chances des jeunes sortis récemment de l'apprentissage sont plus grandes, parce qu'ils sont déjà familiarisés avec les techniques les plus récentes. Le nombre considérable de places d'apprenti restées vacantes au début des années 90 constitue un indice de l'estime des employeurs pour ce type de formation.

En France, la formation professionnelle reste sous la responsabilité de l'Etat. Ce dernier déploie d'importants efforts afin de convaincre les employeurs de donner une chance à ceux qui sortent de l'école pour qu'ils puissent acquérir

(19) "Berufsgrundschuljahr" ou "BGJ".

(20) "Ausbildungsbegleitende Hilfen", cf. Bonifer-Dörr et ali 1991.

Graphique 4
Mode de vie et chômage des 20-24 ans

France Hommes

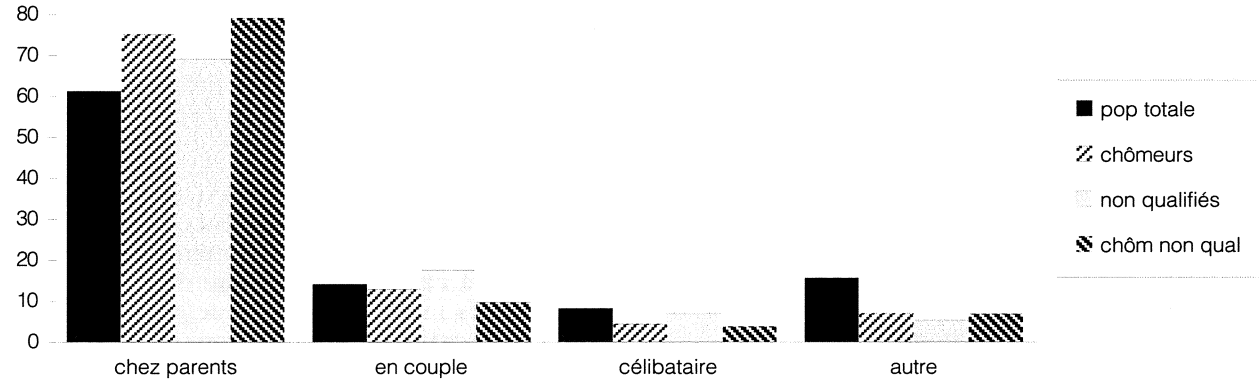

RFA Hommes

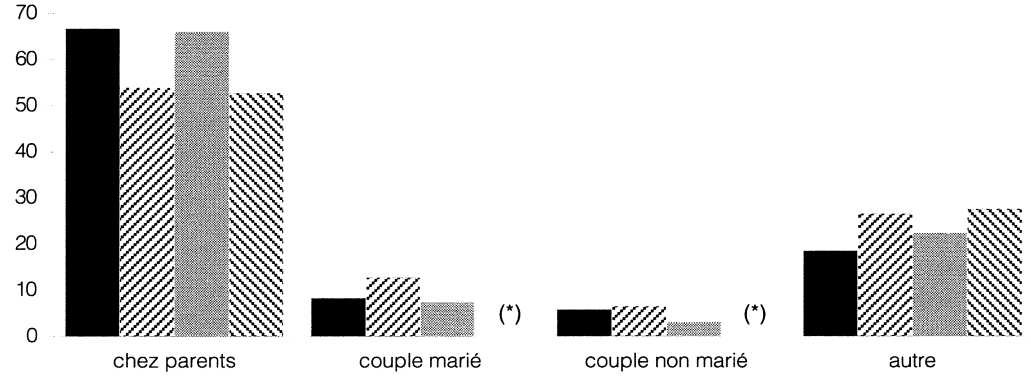

(*) nombre insuffisant

France Femmes

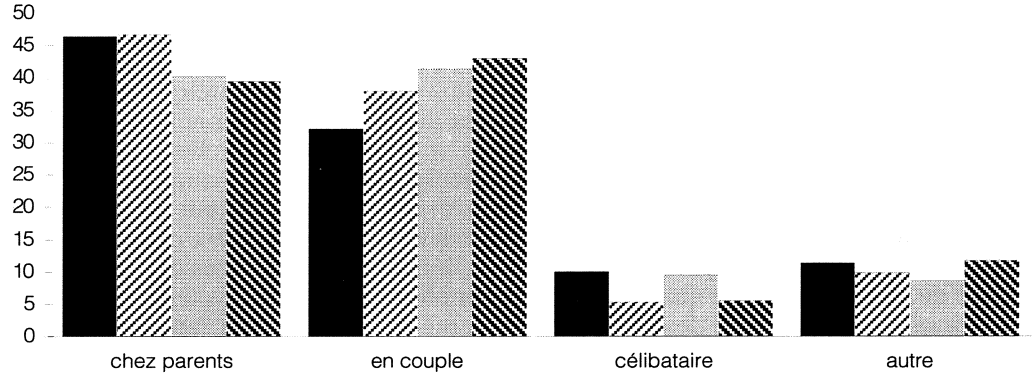

RFA Femmes

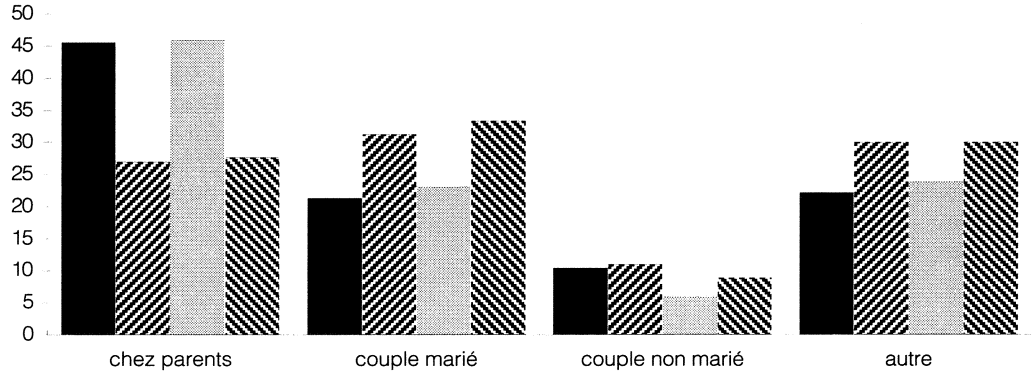

l'expérience pratique souhaitée. C'est là apparemment une des raisons principales de la longueur de la période qui sépare la sortie de l'école de l'accès à un premier emploi stable.

L'entrée des jeunes dans la vie adulte

A ce consensus allemand sur la nécessité de mettre rapidement les jeunes au travail par l'apprentissage d'abord et ensuite par leur recrutement, on pourrait opposer un consensus français sur l'allongement de la jeunesse et le "diffèrement" (21) de l'entrée dans la vie adulte, qu'il s'agisse de la vie professionnelle, de la constitution de la famille ou de la naissance du premier enfant. Ce report serait en relation avec le fort taux de chômage des jeunes. Si l'on constate qu'en France à l'âge de 15 à 24 ans, en 1990, les jeunes hommes sont globalement un peu moins nombreux que leurs pairs allemands à vivre encore au domicile de leurs parents (62 contre 67 %) (22), par contre que les jeunes chômeurs de cet âge ont tendance à vivre plus souvent chez leurs parents que l'ensemble des jeunes, alors qu'en RFA, ils ont tendance à y vivre moins souvent (cf. graphique 4). Ce contraste apparaît aussi bien pour l'ensemble des jeunes hommes que pour les jeunes non qualifiés. Même si le sens de la causalité n'est pas évident - on peut rester chez ses parents parce qu'on ne trouve pas de travail ou inversement parce que, hébergé gratuitement, on n'a pas un besoin impérieux de trouver du travail - ces données semblent impliquer une plus grande tolérance des familles à l'égard du chômage des jeunes hommes en France et, de la part des jeunes, une plus grande intégration, dans leurs stratégies de vie, du processus chaotique d'insertion dans l'emploi [NICOLE-DRANCOURT, 1992]. En Allemagne, les familles seraient le relais de cette nécessité impérieuse de travailler : être jeune chômeur, de façon volontaire ou contrainte, se vivrait plus difficilement en famille.

La même tolérance des familles françaises, comparée à celle des familles allemandes, à l'égard du chômage des jeunes femmes se lit dans le graphique 4. Même si en France les jeunes chômeuses restent autant au foyer parental que les non chômeuses (et non pas plus comme chez les hommes), alors qu'en RFA elles y restent beaucoup moins souvent. La famille en RFA, n'est pas un abri pour les chômeurs.

Ce consensus social, en France, autour de l'idée que les jeunes ne sont pas pressés de travailler se manifesterait aussi dans les pratiques d'embauche des employeurs - l'emploi des jeunes en France a baissé au cours des années 1984-1990 - que dans les comportements des familles et parfois ceux des jeunes eux-mêmes. Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes édictées par les pouvoirs publics n'ont le plus souvent qu'un effet temporaire, tant que durent les exonérations de charges. Malgré les discours, l'emploi des jeunes ne paraît pas être une priorité dans la société française.

*
* *

Cette étude met en évidence le rôle que peuvent jouer, dans la détermination des différents niveaux du chômage des jeunes comparés à ceux des adultes, les systèmes de formation : système dual de formation en alternance en Allemagne, système scolaire et enseignement théorique en France. Mais ces institutions de formation ne sont qu'un des éléments de toute une organisation sociale propre à chaque pays. Elles ont été élaborées au cours de l'histoire. Les rapports sociaux du travail les ont profondément marquées : cogestion de la formation en Allemagne par les syndicats et les employeurs, acceptation de son coût par les employeurs dans un calcul à long terme, faible intervention des pouvoirs publics. En France au contraire, les pouvoirs publics jouent le rôle majeur, l'implication des syndicats est faible, la concertation, même si elle se développe dans l'enseignement professionnel, reste réduite, et les employeurs préfèrent souvent que d'autres (Etat ou concurrents) en supportent le coût. Ces institutions de formation sont aussi fondées sur des critères de hiérarchie sociale et sur des systèmes de valeurs très différents d'un pays à l'autre comme le consensus allemand sur l'urgence de la mise au travail des jeunes, urgence qui ne s'impose pas en France. Toutes les décisions et les pratiques sociales des différents acteurs, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des employeurs, des syndicats, des enseignants, ou des jeunes et de leur famille, n'ont de sens qu'en rapport avec l'ensemble du système social propre à chaque pays. Les mesures publiques sont impuissantes en France à transformer le système. En Allemagne, la crise du système trouvera-t-elle une solution dans sa gestion tripartite ?

STREECK [1989] a relevé deux modèles de formation professionnelle et d'emploi qui influencent la répartition du chômage dans des économies de marché à haut niveau de technologie et

(21) Terme utilisé par les spécialistes de la jeunesse. Cf GALLAND O., 1990, "Un nouvel âge de la vie", *Revue française de Sociologie*, p.530.

(22) Ces différences, il est vrai, sont insignifiantes au regard des pratiques dans lea plupart des autres pays d'Europe. Les jeunes européens en 1990, Luxembourg, Communautés européennes, 1992. Les pourcentages de jeunes hommes et femmes de 15 à 24 ans résidant chez leurs parents varient de 94 % en Italie à 55 % au Danemark ; la France, le Royaume-Uni et la RFA sont très proches (62 à 69 %).

de salaires. Dans un premier modèle, les entreprises n'investiraient pas suffisamment dans la production des savoir-faire dont elles ont besoin ; cet investissement pourrait en effet être trop coûteux, amoindrir leur profit et affaiblir leur position sur le marché, c'est-à-dire leur compétitivité à court terme. Dans ce modèle, des entreprises, au lieu de former leur propre personnel, peuvent recruter les travailleurs formés par leurs concurrents. Dans la mesure où cette mobilité réduit la rentabilité de la formation, les entreprises présentes sur des marchés concurrentiels ne produiraient pas, à long terme, les savoir-faire suffisants au maintien de leur positions sur ces marchés. Dans l'intérêt même des entreprises, il serait souhaitable que l'Etat intervienne et leur procure des incitations supplémentaires à la formation qui permettent d'éviter l'effet pervers des "profiteurs". Ce modèle décrit assez bien le marché du travail en France : les entreprises cherchent à s'y procurer les compétences reconnues et hésitent à embaucher des jeunes inexpérimentés à cause du coût d'une formation sur le tas.

L'Allemagne suit un modèle de production de compétences professionnelles plus corporatiste puisque le consensus autour de la nécessité d'une formation suffisante pour les jeunes est largement partagé. Par tradition, les employeurs investissent dans l'apprentissage et apportent leur contribution au financement de la formation professionnelle. S'il y a baisse de cet investissement et pénurie de places d'apprenti, l'Etat n'intervient que faiblement pour faire respecter les obligations des entreprises. Dans les faits, les oppositions entre les deux modèles tendent à s'estomper sous la pression de la concurrence. Sauront-ils faire la preuve de leur efficacité respective ? ■

BIBLIOGRAPHIE

BARDELEN R.v., BREICHT U., FEHÉR K., 1994, «Kosten und Nutzen der betrieblichen Berufsausbildung. Erste Untersuchungsergebnisse», in *Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis,* Heft 2, Berlin (à paraître).

BARRÈRE-MAURISSON M.-A , MARCHAND O., (1990), Structures familiales et marchés du travail dans les pays développés. *Economie et Statistiques*, septembre 1990, n°. 235, 19-41.

BENOÎT-GUILBOT O., RUDOLPH H., SCHEUER M. (1992), "Le chômage de longue durée des jeunes en France et en Allemagne (RFA)" Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle., *Convergence des modèles sociaux européens*. Paris. p. 225-239. .

BERTRAM H., BORRMANN-MÜLLER R. (1991), "Lebensentwürfe von Jugendlichen : Motivation und Berufsorientierung, Pläne und ihre Realisierung", Enquete-Kommission "Zukünftige Bildungspolitik-Bildung 2000, Bonn, p.179 et s.

BERTRAND O. ; BOUDER A. (1993), Les qualifications et leur adaptabilité au marché du travail, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Paris, p.86 et s.

Berufsbildungsbericht 1989.

BMBW 1992 : Grund- und Strukturdaten, 1992/93.

de BOISDEFFRE, L. ; JOLY P. (1991) : Inflation et chômage: le rôle de la flexibilité, *Economie et Statistique*, Septembre-Octobre 1991, n°. 246-247, 65-74.

BONIFER-DÖRR, GERHARD et al.: Ausbildungsbegleitende Hilfen. BeitrAB 156, Nürnberg 1991.

BOURDET, Yves ; PERSSON, I. (1991): Chômage des jeunes et fonctionnement du marché du travail : les cas français et suédois, *Economie et Statistique*, No.249, Déc.1991, p.39-52.

Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft (éd.) : Berufsbildungsbericht 1993. Grundlagen und Perspektiven für Bildung und Wissenschaft n°34, Bonn 1993 (Rapport annuel officiel du Ministère de la Formation et des Sciences).

CAMPINOS-DUBERNET, M. ; GRANDO J.M. (1988), Formation professionnelle ouvrière : trois modèles européens. *Formation et Emploi,* n°22, p.10.

CERC, 1990, *Les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active*, Paris, La Documentation Française, n°99, p.10.

CEREQ-Bref, 1990, Des professions forment : confrontation France-RFA (fév.).

CEREQ-Bref (1993), L´apprentissage en 1992: une formation en cours de renouvellement.

Commission des Communautés européennes (1992a), *L'emploi en Europe*.

Commission des Communautés européennes (1992b), *Les jeunes européens en 1990.*

DAWEKE, K., "Das Parlament", n°5, 4 février 1984.

DEP, Ministère de l'Education nationale (1991) : Repères et références statistiques.

DEPARDIEU D. ; PAYEN J.-F. (1986): Disparité de salaires dans l'industrie en France et en Allemagne : des ressemblances frappantes. *Economie et Statistique*, n°.188, mai 1986, p.23-34.

DESPOINTES H. HUYGHUES (1991): Etre disponible et savoir cibler sa recherche: deux clés pour trouver un emploi. *Economie et Statistique*, n°.249, déc.1991, p.67-74.

Eurostat 1989: *Emploi et Chômage.*

Eurostat 1992, *Statistiques démographiques.*

Eurostat 1993, *Emploi et chômage.* Agrégats 1980-1991 .Luxemburg.

FISCHER G. ; et al. (1993), Bestand und Bewegung im Bildungs- und Beschäftigungssystem der Bundesrepublik Deutschland. Ergebnisse der Bildungsgesamtrechnung für die alten und neuen Bundeländer, Nürnberg.

FRANZ W., SOSKICE D., 1993, *The german Apprenticeship System*, Paper presented at the 2nd Workshop on "Institutional Frameworks and Labour Market Performance", 18-20 nov., Nüremberg.

FRIEBEL H. (1990), Berufsstart und Familiengründung - Ende der Jugend? 204 p. Opladen.

FRIEBEL H. (1992), Hamburger Jugendstudie - Berufsstart, Familiengründung und Weiterbildung,.p.22-41.in : Kaiser, Manfred and Görlitz, Herbert (éds.): Bildung und Beruf im Umbruch. BeitrAB 153.2, Nürnberg.

HERPIN N. (1990) : La famille à l'épreuve du chômage, *Economie et Statistique*, n°.235,sept, p.31-42.

HERMS-BOHNHOFF E., 1992, *Hotel Mama,* Zurich, Kreuz Verlag.

INSEE, 1989, *L'enquête emploi de 1989*, INSEE-Résultats, Paris.

INSEE, 1993, *Données Sociales 1993*, Paris.

KUPKA P. (1992) : *Übergänge in die Erwerbstätigkeit - Folgerungen aus einer deutsch-englischen Vergleichsstudie*,.p.160-171. in: Kaiser, Manfred and Görlitz, Herbert (éds): Bildung und Beruf im Umbruch. BeitrAB 153.2. Nürnberg.

LUTZ Burkhard, 1991, *Herausforderungen an eine zukunftsorientierte berufliche Bildung und Berufsbildungsforschung im internationalen Vergleich*, Internationale wissenschaftliche Tagung zur beruflichen Bildung am 25 und 26 Oktober 1990 in Berlin, Tagungsdokumentation des Bundesinstituts für Berufsbildung, Berlin und Bonn, 1991.

MARCHAND O. (1991): Statistiques du chômage : les écarts se creusent depuis cinq ans, *Economie et Statistique*, n°.249, déc.1991, p.7-14.

MÖBUS M., SEVESTRE P. (1991), Formation professionnelle et emploi : un lien plus marqué en Allemagne, *Economie et Statistique* Sept.-Oct., n°. 246-247, p.77 88

MÖBUS M., VERDIER E., (1992), *Le système de formation professionnelle en République Fédérale d'Allemagne : résultats de recherches allemandes et françaises*, Paris, CEREQ (coll. des études, n°61)

MONCHOIS X. (1992) : Les contrats emploi-solidarité en 1991, *Travail et Emploi*, n°.52, 2, p.104-107.

NICOLE-DRANCOURT C., 1991, *Le Labyrinthe de l'insertion*, La Documentation Française, Paris.

OCDE : *Perspectives de l'emploi,* 1990, 1991, 1992, 1993.

ROTHE G. (1989) : Berufsbildungsstufen im mittleren Bereich. Villingen-Schwenningen, Neckar-Verlag.

ROUAULT-GALDO D. (1991) : Sortir du chômage: un parcours à handicaps, *Economie et Statistique*, n°.249, déc.1991, p.53-66.

SEIFERT W. (1992) : Die zweite Ausländergeneration in der Bundesrepublik. Längsschnittbeobachtungen in der Berufseinstiegphase. Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, 44.Jg.,Nr.4, 677-696.

STREECK W. (1989) : Skills and the limits of Neo-Liberalism: The Enterprise of the Future as a Place of Learning. in: Work, Employment and Society, Vol.3, n°.1, p.89-104

STREECK W. (1992) : Training and the New Industrial Relations: a Strategic Role for Unions ? in Regini (Marino) (éd.): The Future of Labour Movements.p.251-269, London.

TESSARING M., *Das Duale System der Berufsausbildung in Deutschland : Attraktivität und Beschäftigungsperspektiven*, MittAB 2/93.

TESSARING M. ; BLIEN U. (1990) : Bildung und Beschäftigung im Wandel. Die Bildungsgesamtrechnung des IAB. Nürnberg.

TESSARING M. ; REINBERG A. (1993) : Bildung, Beschäftigung und Qualifikation in den alten Bundesländern S.7-178. IAB (Hrsg.): Bestand und Bewegung im Bildungs- und Beschäftigungssystem der Bundesrepublik Deutschland . Nürnberg. BeitrAB 170.

VINEY ; JOIN-LAMBERT (1988) : L'insertion des jeunes à la sortie de l'école : moins de chômage, plus de précarité et de qualification, *Economie et Statistique*, n°. 216.